

PROCÉDURES POUR LA CRÉATION DE PRODUIT

DANS LE LOGICIEL :

« F.R.I.P. »

INTRODUCTION :

C'est par le biais de ce processus que sera défini le produit dans le logiciel FRIP. Il est important de bien comprendre que ces définitions représentent le fondement de l'application, et qu'en conséquence une réflexion importante est nécessaire avant d'entamer le processus de création. Après avoir pris connaissance des différents champs qui devront être complétés, il sera fortement recommandé de s'assurer de bien comprendre l'implication de chacun de ceux-ci afin de pouvoir tirer un maximum d'efficacité de logiciel F.R.I.P.

Il est important de remarquer que le système FRIP a volontairement séparé la gestion d'un produit selon en deux volets distincts : a) Section PRODUIT, b) Section INVENTAIRE. Dans la section PRODUIT on retrouvera la définition statique du produit, alors que dans la section INVENTAIRE on retrouvera la section dynamique du produit (le mouvement des quantités). Cette séparation physique dans la maintenance de l'information du produit permettra de bien compartimenter les zones différentes que représentent les données de définition. Ainsi, selon leurs responsabilités, il sera possible d'assigner des pages de visualisation, ou de mise à jour, différentes à chacun des opérateurs du système.

Dans le cas de la première création de produit, toutes les pages pertinentes à la définition de l'article s'enchaîneront de façon continue, sans qu'il soit nécessaire de changer d'option. Par contre une fois cette définition établie, l'opérateur aura la possibilité d'interroger ou de modifier la fiche produit en y accédant par une des voies propre à chacune des pages écrans. C'est la raison pour laquelle on retrouve au menu de l'option :

MODIFICATION DE PRODUITS

les différents sous-menus suivants :

- 1) PRIX
- 2) COMMENTAIRES
- 3) MULTI - FOURNISSEURS
- 4) MULTI - ÉQUIVALENTS
- 5) INVENTAIRE
- 6) FICHE COMPLÈTE

CRÉATION DE PRODUIT

À partir du menu principal de FACTURATION / INVENTAIRE choisir l'option :

1) PRODUITS ET INVENTAIRE

1) PRODUITS

1) CRÉATION

Selon les paramètres originaux demandés par l'opérateur, et selon le type d'environnement dans lequel le système opérera, la création d'un produit se fera grâce à des définitions qui dans certains cas pourront s'étendre sur un maximum de 5 pages écran distinctes. Par contre dans les cas les plus courants, 2 pages de définition seront suffisantes.

Page 1 :

- 1) **LIGNE** : maximum de 4 caractères Alpha Numériques (A.N.). Le code de ligne qui sera utilisé devra avoir été préalablement créé dans les tables du système. (*Réf.* : « *GESTION DES TABLES DANS LE LOGICIEL FRIP* »).
- 2) **PRODUIT** : maximum de 11 caractères Alpha Numériques.
Note : La somme du code de ligne et du code de produit accepte un maximum de 15 caractères. Si, par exemple, le code de ligne est de 2 caractères, le code de produit pourra être de 13 caractères.
- 3) **DESCRIPTION** : description courte : maximum de 15 caractères A.N.
- 4) - description longue : (première partie) maximum de 30 caractères A.N.
- 5) - description longue : (deuxième partie) maximum de 20 caractères A.N.
- 6) **WEB** : O ou N . Permet de préciser si le produit est susceptible de faire partie d'un catalogue accessible sur le réseau INTERNET.
- 7) **ÉQUIVALENT** : maximum de 15 caractères A.N. Permet d'identifier le numéro de produit pouvant remplacer l'actuel en création.
Note : Dans le cas où l'on souhaite plusieurs produits de remplacement pour un même article de base, on écrira « **MULTI** » sur le champ du No. d'équivalent pour permettre de définir un

maximum de 13 équivalents différents pour cet article . Ces définitions se feront à la page 4 si le logiciel est configuré dans cette optique.

- 8) **UNITÉ D'ACHAT** : maximum de 2 caractères A.N. Cette identification apparaîtra sur le bon de commande au fournisseur.
- 9) **FRAIS PNEU** : seule réponse possible « O » ou « N ». Cette précision ne s'applique que dans le cas où le système est exploité par une organisation oeuvrant dans le domaine de la vente ou distribution de pneus. Dans tout autre cas inscrire « N ».
- 10) **POIDS PAR U/A** : cinq caractères Numériques. Le système reformatera cette entrée sous la forme : 1234.500
- 11) **VOLUME PAR U/A** : cinq caractères Numériques. Le système reformatera cette entrée sous la forme : 123.450
- 12) **FOURNISSEUR** : cinq caractères A.N. , correspondant à l'identification du fournisseur, du produit concerné (en création), tel que celui-ci a été défini dans la « MAINTENANCE DES TABLES ». (Réf. : « *GESTION DES TABLES DANS LE LOGICIEL FRIP* »).
- 13) **UNITÉ DE VENTE** : deux caractères A.N. correspondants à l'identification de l'unité de vente, sur le document qui sera remis au client. (Bon de livraison ou facture selon le cas).
- Cas particuliers :
 - Si les lettres « EN » sont utilisées comme unité de vente, elles identifieront le produit comme étant la tête d'un ensemble (ou kit).
 - Si les caractères « ## » sont utilisés comme unité de vente, ils identifieront le produit comme produit à Numéro de série.
 - a. **EXPLO** : Dans le cas où l'unité de vente est « EN » (voir cas particulier ci-dessus), cette précision supplémentaire : « O (1) » ou « N (0) », en réponse à la question posée, permet de confirmer si l'ensemble (ou Kit), apparaîtra détaillé ou non sur le document remis au client (Bon de livraison ou facture selon le cas).
- 14) **DÉPARTEMENT** : Trois caractères numériques correspondants au département de vente tel que celui-ci a été défini dans la « MAINTENANCE DES

TABLES ». (Réf. : « GESTION DES TABLES DANS LE LOGICIEL FRIP »).

- 15) **CODE T.V.Q.** : Taxe de Vente Provinciale. Un caractère numérique correspondant au type de taxation auquel est soumis ce produit. Ce code a été défini dans la « MAINTENANCE DES TABLES ». (Réf. : « GESTION DES TABLES DANS LE LOGICIEL FRIP »).
- 16) **CODE T.P.S.** : Taxe de vente Fédérale sur les Produits et Services. Un caractère numérique correspondant au type de taxation auquel est soumis ce produit. Ce code a été défini dans la « MAINTENANCE DES TABLES ». (Réf. : « GESTION DES TABLES DANS LE LOGICIEL FRIP »).
- 17) **DELAIS LIV-Jr.** : Trois caractères numériques de 0 à 231, permettant de définir le nombre de jours de réapprovisionnement. Cette valeur est donnée à titre indicatif seulement.
- 18) **COMMISSION (%)** : Trois caractères numériques permettant de définir le pourcentage du taux de commission qui s'appliquera sur la valeur de vente du produit . Ex. : Dans le cas où la valeur indiquée est égale à 100, cela signifie que le calcul de la commission payable se fera à 100% de la commission prévue. Dans le cas où la valeur indiquée est égale à 50, la commission payée représentera seulement 50% de la commission calculée. En général la valeur entrée par défaut est « 100 ».
- 19) **CYLSS , CORE** : Trois caractères numériques permettant de préciser le nombre de consigne(s), (ou « core »), attachée(s) au produit. Une fois cette valeur entrée, il faudra préciser la nature de cette consigne en répondant par une des trois alternatives suivantes :
- 0 = aucune précision particulière,
 - 1 = ce produit ne pourra être transigé que dans le cas d'un client possédant un contrat particulier,
 - 2 = ce produit doit normalement se transiger par contrat, mais il est permis de passer outre.
 - Remarque : Dans la plupart des cas la valeur à entrer sera « 0 », sauf dans le cas de location de GAZ. (Réf. : « PROCÉDURES POUR LA DÉFINITION ET LA CRÉATION DE PRODUITS DESTINÉS À LA LOCATION DES GAZ DANS LE LOGICIEL FRIP »).

- 20) **GARDE B/O (O/N)** : Un caractère « O » ou « N » permettant de préciser si on accepte de conserver des quantités en souffrance, destinés à la clientèle, pour ce produit.
- 21) **SÉQUENCE** : Cinq caractères numériques permettant de construire un ordre particulier de suite des produits afin que ceux-ci soient présentés dans un ordre spécifique indépendant de leur propre codification. Cette fonction sera particulièrement utile lorsque l'opérateur souhaitera suivre la séquence présentée sur les listes de prix fournies par certains fournisseurs. Si on ne prévoit pas ce type d'utilisation, il est conseillé de ne pas entrer de valeur particulière dans ce champ.
- 22) **ESCOMPTE (O/N)** : Un caractère « O » ou « N » permettant de préciser si ce produit est escomptable en facturation.
- 23) **DATE PRIX VIG.** : Date à laquelle a eu lieu la dernière mise à jour des prix. Cette date se met à jour de façon automatique selon les opérations qui ont cours dans le système.
- 24) **DERN. Coût FACT.** : Valeur du dernier coûtant entré dans le système, soit de façon manuelle, soit par le biais de la réception de commandes fournisseurs.
- 101 à 114 : :** L'ensemble de ces champs représente l'identification des différentes listes de prix possibles de ce produit. Il n'est pas obligatoire de définir chacune de ces listes lors de la création originale du produit, mais par contre il est nécessaire d'inscrire au moins une valeur sur dans le champ représentant la liste de prix **coûtant moyen**. Cette valeur peut être aussi petite que 0.01 par exemple. (Plus tard, le coûtant moyen sera mis à jour de façon automatique dès le départ du système, aussitôt que les premières réceptions de ce produit auront eu lieu). (*Réf. : « PROCÉDURES POUR LA DÉFINITION, LA CRÉATION ET LA MISE À JOUR DES LISTES DE PRIX DANS LE LOGICIEL FRIP »*).

Page 2	:
--------	---

COMMENTAIRES :

31 à 40) : Trois cents caractères A.N. L'ensemble de ces champs permettent d'entrer un commentaire sur le produit (total de 300 caractères). Si l'utilisateur le désire, ce commentaire pourra être accessible lors de la réalisation d'une transaction de facture, et pourra aussi dans certains cas être imprimé sur les différents documents destinés au client.

DESCRIPTION LANGUE SECONDE :

41 et 42) : Ces deux champs permettent l'entrée d'une description « Langue seconde », qui sera utilisée lors de l'impression des documents destinés au client, selon son code de langue.

Page 3

Fourn.	Pièce	Qtée.	\$\$	Coût	Date	Délai :
13) :	Cinq caractères A.N. permettant d'identifier les différents fournisseurs potentiels de ce produit. Il est fortement recommandé de réinscrire sur cette ligne le No. du fournisseur privilégié de ce produit, tel que celui-ci apparaît sur le champ No. 12. De la même façon, il est fortement recommandé d'entrer le No. de pièce de ce produit chez le fournisseur puisque celui-ci peut-être différent de l'identification originale attribuée au produit. Cette information sera de première nécessité pour la gestion efficace des commandes aux fournisseurs. Les informations complémentaires seront maintenues de façon automatique par l'activité opérationnelle du système, sauf l'expression de la devise d'achat (\$\$), et le délai de livraison exprimé en jours (Délai).					
14) :	Champ identique au précédent.					
15) :	Champ identique au précédent.					
16) :	Champ identique au précédent.					
17) :	Champ identique au précédent. Le système permet de créer un maximum de cinq (5) fournisseurs différents pour un même produit.					

Page 4 :

Équivalent	Fourn.	Coûtant
------------	--------	---------

13) : Pour accéder à ce champ il est important d'entrer la mention : **MULTI** (en majuscules), au champ No. 7 : (ÉQUIVALENT) . Cette précision a pour effet de signifier au système que l'on souhaite identifier plusieurs produits équivalents . (possibilité d'un maximum de 17 différents équivalents pour un même produit de base). Les produits équivalents peuvent être des produits définis dans le système ou non. Dans le cas où les produits sont étrangers au système des étoiles apparaîtront dans la colonne du No. du fournisseur. Dans le cas contraire le système fera apparaître le No. du fournisseur principal de ce produit ainsi que son dernier prix coûtant.

14 à 30) : Champ identique au précédent.

Page 5 :

- 1) : **LIGNE** : Voir définition donnée au champ No. 1 de la page 1
 - 2) : **PRODUIT** : Voir définition donnée au champ No. 2 de la page 1
 - 3) : **DESCRIPTION** : Voir définition donnée au champ No. 3 de la page 1
 - 4) : **POPULARITÉ** : Un caractère Alphabétique correspondant à la table des codes de popularité du produit tel que ceux-ci ont été créés dans la « MAINTENANCE DES TABLES ». (Réf. : « GESTION DES TABLES DANS LE LOGICIEL FRIP »).
 - 5) : **DERNIÈRE VENTE** : Cette information sera mise à jour de façon automatique par l'activité du système.
 - 6) : **DERNIER ACHAT** : Cette information sera mise à jour de façon automatique par l'activité du système.
 - 7) : **TABLETTE** : Identification du numéro de la tablette correspondant à la localisation du produit en entrepôt. Cette identification peut permettre soit 4 ou 10 caractères A.N.
 - 8) : **ÉTIQUETTE** : Cette information « **O (1)** » ou « **N (0)** », permet de préciser si le système doit prévoir une gestion des étiquettes pour ce produit. Dans le cas où la réponse est « **Oui** », le système permettra, entre autre, d'imprimer des étiquettes d'identification lors de la réception des commandes fournisseurs . Une gestion particulière est prévue à cet effet, et les paramètres de mise en place doivent être définis en conséquence.
- Attention :** Les champs **9 à 15** sont des champs qui se mettent à jour de façon automatique au fur et à mesure de l'activité du système. À moins d'un besoin précis, il n'est pas conseillé d'entrer des valeurs particulières dans ces champs.
- 9) : **MAIN** : Neuf caractères numériques permettant d'entrer la quantité en main du produit. Les quantités inscrites doivent obligatoirement être des quantités entières.
 - 10) : **COMM.** : Six caractères numériques permettant d'entrer la quantité en commande chez les fournisseurs.

- 11) : **B/O** : Six caractères numériques permettant d'entrer la quantité due aux clients.
- 12) : **ENS.** : Six caractères numériques permettant d'entrer la quantité de ce produit déjà assigné à des assemblages (ou kit).
Attention : On devra interpréter la quantité totale en main d'un produit comme la somme des valeurs des champs 9 et 12. En effet lorsqu'une quantité est considérée dans le compteur « ENS », cette quantité est déduite du compteur « EN MAIN ».
- 13) : **DE COTÉ** : Cinq caractères numériques permettant d'entrer la quantité de ce produit déjà réservé pour des mises de coté.
- 14) : **CONSIGN** : Cinq caractères numériques permettant d'entrer la quantité de ce produit en consignation .
- 15) : **LOUE** : Cinq caractères numériques permettant d'entrer la quantité de ce produit en location.
- 16) : **CONTEN.** : Cinq caractères numériques permettant d'identifier le nombre de produits présents dans le contenant servant d'unité de commande au fournisseur, lorsque pour la commande la quantité à commander est différente de l'unité de vente du produit.
Ex. : On achète l'huile en caisse de 24 bouteilles d'un litre, mais on la vend à la bouteille.
- 17) : **MIN ABSOLU** : Aucune mise à jour possible sur ce champ. Le système effectuera cette mise à jour de façon automatique.
- 18) : **MIN À COMM.** : Six caractères numériques permettant de préciser la quantité minimum devant être considérée pour toute commande de ce produit.

19) : **MIN VTE. EXT.** :

RÉSERVATION :

- 20) : **MIN** : Six caractères numériques permettant de préciser la quantité minimum qui devra être maintenue en inventaire pour ce produit. Cette information servira de borne (inférieure) lors de la préparation des commandes au fournisseur, alors que seront déclenchés les conseils d'achats ou suggestion de commande.

21) : MAX : Six caractères numériques permettant de préciser la quantité maximum permise en inventaire pour ce produit. Cette information servira de borne (inférieure) lors de la préparation des commandes au fournisseur, alors que seront déclenchés les conseils d'achats ou suggestion de commande.

22) : DATE CRÉE : Cette date s'inscrira de façon automatique, et correspondra à la date de création du produit dans le fichier inventaire. L'utilisateur pourra la modifier en tout temps s'il le juge pertinent.

<p>23 à 50) : Ces champs sont des champs statistiques qui sont mis à jour de façon automatique par l'activité du système. À moins de vouloir fournir au système des statistiques rétroactives, il n'est pas conseillé d'entrer quelque information que ce soit dans ces champs.</p>
--

23) : COMMANDE : Ce nombre représente la quantité de produits commandés depuis le début du mois courant, et le début de l'année courante, selon les définitions des périodes qui ont été établies dans la « Maintenance des Tables ».

24) : REÇU : Ce nombre représente la quantité de produits reçus depuis le début du mois courant, et le début de l'année courante, selon les définitions des périodes qui ont été établies dans la « Maintenance des Tables ».

25) : AJUSTÉ : Ce nombre représente la quantité de produits ajustés, (par exemple à la suite d'un décompte physique), depuis le début du mois courant, et le début de l'année courante, selon les définitions des périodes qui ont été établies dans la « Maintenance des Tables ».
Ce compteur sera activé chaque fois qu'une action sera posée par l'opérateur en utilisant l'option « AJUSTEMENT DES STOCKS ».

26) : VENDANT : Cette valeur représente le montant des ventes de ce produit depuis le début du mois courant, et le début de l'année courante, selon les définitions des périodes qui ont été établies dans la « Maintenance des Tables ».

27) : COÛTANT : Cette valeur représente le montant des coûts de ce produit depuis le début du mois courant, et le début de l'année courante,

selon les définitions des périodes qui ont été établies dans la « Maintenance des Tables ».

- 28) : PERDU :** Ce nombre représente la quantité des ventes perdues pour ce produit depuis le début du mois courant, et le début de l'année courante, selon les définitions des périodes qui ont été établies dans la « Maintenance des Tables ».
Ce compteur sera activé chaque fois qu'en facturation ce produit aura été demandé alors qu'il n'est pas en inventaire, et que le client refuse d'accepter une mise en souffrance (B/O).
- 35) : MAI :** Ce nombre représente la quantité de produits vendus durant la période que représente l'identification du mois tel que défini dans la « Maintenance des Tables ». Ce compteur est mis à jour à chaque transaction, mais se bloque dès que la procédure de fin de mois est exécutée et que l'ensemble du calendrier se déplace d'un champ. **Ex. :** Le champ 35 représente le mois de MAI 2002 alors que le champ 47 représente le mois de MAI 2003, si la date du jour dans le système est le 15 mai 2003, et que les périodes d'activité du système correspondent aux mois réguliers du calendrier. Les champs 36, 37, 38, etc. représentent quant à eux les mois de JUIN 2002, JUILLET 2002, AOÛT 2002, etc. À la fin du mois de MAI 2003, le champ 35 deviendra JUIN 2002, et le champ 47 deviendra JUIN 2003.
- 36 à 47) :** Ce nombre représente la quantité de produits vendus durant la période que représente l'identification du mois tel que défini dans la « Maintenance des Tables ». (Voir explications données au champ 35).
- 48) : VENTES 2003 :** Ce nombre représente la quantité totale de produits vendus depuis le début de l'année en cours, soit depuis la dernière procédure de fermeture d'année, (année courante). Ce compteur est mis à jour, de façon simultanée avec celui du champ 47, chaque fois qu'une transaction de vente est acceptée.
- 49) : VENTES 2002 :** Ce nombre représente la quantité de produits vendus durant la totalité de l'année précédente, (soit l'année courante -1). Lors de la procédure de fin d'année, c'est le compteur du champ No. 48 qui est transporté sur le champ 49.
- 50) : VENTES 2001 :** Ce nombre représente la quantité de produits vendus il y a deux ans, (soit l'année courante -2). Lors de la procédure de fin

d'année, c'est le compteur du champ 49 qui est transporté sur le champ 50.